



# VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE  
HOUILLES

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2024

DCM 24/018

JEUNESSE ET SPORTS - Changement de dénomination  
du stade municipal Micheline Ostermeyer

—  
République française

Département  
des Yvelines

Canton de Houilles

—  
Le Conseil municipal  
se compose  
de 39 membres

Le nombre  
des Conseillers  
municipaux en  
exercice est de 39

Le 27 février 2024 à 19h04, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 20 février 2024).

## PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M<sup>me</sup> SIMONIN Elsa, M<sup>me</sup> LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M<sup>me</sup> MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M<sup>me</sup> COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M<sup>me</sup> PRIM Céline, M<sup>me</sup> OROSCO Claire, M<sup>me</sup> CHATELLET Brigitte, M. DE CAMARET Gilles, M<sup>me</sup> RIBAUTE-PICARD Delphine, M<sup>me</sup> LECLERC Céline, M<sup>me</sup> LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M<sup>me</sup> GOUAR Saara, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M<sup>me</sup> COLLET Jennifer, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M<sup>me</sup> PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M<sup>me</sup> DUPLA Marie-Chantal, M<sup>me</sup> BELALA Monika.

## REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- |   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| - M <sup>me</sup> DUBOIS-LOYA Catherine     | par M <sup>me</sup> COLLET Marina     |
| - M <sup>me</sup> DUFOUR Florence           | par M. HAUDRECHY Christophe           |
| - M <sup>me</sup> BROUTIN Gaëlle            | par M <sup>me</sup> MARTINHO Sandrine |
| - M <sup>me</sup> HERREBRECHT Christine     | par M <sup>me</sup> PRIM Céline       |
| - M. CADIOT Laurent                         | par M. MIQUEL Pierre                  |
| - M. SIMONIN Sébastien                      | par M <sup>me</sup> SIMONIN Elsa      |
| - M <sup>me</sup> LE LANN CONSTANS Isabelle | par M <sup>me</sup> LABUS Ewa         |
| - M <sup>me</sup> MICHEL Fleur              | par M. BERTRAND Romain                |
| - M. BOIVIN Claude                          | par M <sup>me</sup> BELALA Monika     |

## ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. MAGA Sylvère, à 19h10 (a pris part à tous les votes)
- M. FONTANA Alexandre, à 19h16 (a pris part à tous les votes)
- M<sup>me</sup> COLLET Marina, à 19h18 (a pris part à tous les votes)

## DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

- M<sup>me</sup> GOUAR Saara, à 23h27 (a pris part à tous les votes jusqu'à la DCM 23/014)
- M<sup>me</sup> LE LANN CONSTANS Isabelle, à 23h47 (a pris part à tous les votes jusqu'à la DCM 23/016)

## ABSENCE :

/



# VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2024

VILLE DE  
HOUILLES

—  
DCM 24/018

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

—  
Objet : Changement de dénomination du stade municipal Micheline Ostermeyer

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir le nom donné à ses équipements publics,

Considérant que Manuel MANGANA était un bénévole impliqué dans la vie associative de la Commune,

Considérant qu'il a œuvré, pendant près de 40 ans, au développement de la section football du Sports Olympiques de Houilles (SOH) dont il était le président fondateur,

Considérant qu'afin de rendre hommage à Monsieur Manuel MANGANA, figure emblématique du tissu associatif ouillois, il a été décidé de renommer le stade Micheline OSTERMEYER par son nom,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ,

**Article 1 :** RENOMME le stade municipal « Micheline OSTERMEYER » par « Manuel MANGANA ».

**Article 2 :** CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ville de Houilles  
Les formalités de l'article L2131-1  
du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.  
AR. délivré le : 06 mars 2024  
Publication effectuée le : 06 mars 2024  
Exécutoire ce jour : 06 mars 2024

Le Maire,  
Conseiller départemental des Yvelines,



Accusé de réception en préfecture  
078-217803113-20240306-DCM24-018-AI  
Date de télétransmission : 06/03/2024  
Date de réception préfecture : 06/03/2024